



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**01 JUIN 2023**

transmis en Sous-Préfecture le

**30 MAI 2023**

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents** : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,  
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,  
M. PRACA, Maires-Adjoints,  
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESETTES, M. LELUBRE,  
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,  
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,  
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,  
Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs** :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES  
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL  
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG  
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN  
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN  
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

**Absents** :

M. LEPUT

**Secrétaire de séance** : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12  
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La  
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-25

OBJET

**APPROBATION DU PRINCIPE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE  
MULTISPORT DU GYMNASSE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DU  
DISPOSITIF « 1 000 DOJOS »**

M. PRACA rappelle le lancement d'un programme des équipements sportifs de  
proximité permettant d'accompagner le développement de 5 000 terrains de sport  
d'ici 2024.

Les objectifs de ce plan visent à corriger les inégalités sociales et territoriales en  
finançant la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux  
ou d'équipements existants.

La Ville souhaite s'inscrire dans cette démarche permettant de développer des lieux  
éducatifs, sociaux, alternatifs et de faciliter l'accès du plus grand nombre d'habitants à  
des activités sportives et des installations de qualité.

A ce titre, elle souhaite mettre à disposition de la Fédération Française de Judo, Ju-Jitsu, Kendo et disciplines associées, par convention et à titre gracieux, la salle multisport du gymnase Jean Moulin pour y aménager un dojo solidaire selon des créneaux et des modalités qui seront définis dans une future convention valant occupation du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de mise à disposition à la Fédération Française de Judo, Ju-Jitsu, Kendo et disciplines associées de la salle multisports du gymnase Jean Moulin dans le cadre de l'aménagement d'un dojo solidaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports du 16 mai 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

**APPROUVE** le principe de mise à disposition à la Fédération Française de Judo, Ju-Jitsu, Kendo et disciplines associées de la salle multisports du gymnase Jean Moulin dans le cadre de l'aménagement d'un dojo solidaire.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au programme « 1 000 dojos ».



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Laurence BERNARD